

LA CYBERDÉFENSE RECRUTE

LE 20 NOVEMBRE 2012 PIERRE ALONSO

S'il est un secteur de la Défense qui s'en sort bien par ces temps de vache maigre budgétaire, c'est la cyberdéfense. Un succès presque insolent. Armées, administrations, services de renseignements... tous recrutent, confirmant l'importance primordiale désormais accordée à ce domaine.



Rarement, la Défense n'a eu autant tremblé d'être réduite à **"une armée de confetti"** en attendant son budget de l'année. Il est finalement stable, avec **une dotation de 31,4 milliards d'euros**. Un budget de continuité, en attendant les conclusion du Livre blanc sur la Défense dont le rendu est attendu pour le mois de janvier. Le grand rendez-vous sera 2014, avec l'adoption du projet quinquennal de la loi de programmation militaire.

Dans cette atmosphère grise, il y a bien un secteur qui arbore des couleurs flamboyantes : la cyberdéfense. Tous les corps sont concernés, civil et militaire, services de renseignement et forces conventionnelles.

Des effectifs triplés

Rattachée directement au Premier ministre, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) est en charge de la cybersécurité en France depuis sa création en 2008. Elle recrutera 75 postes en 2013 **a annoncé** Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la Défense.

Son directeur, Patrick Pailloux s'en félicitait lors d'une intervention à l'École militaire fin octobre :



L'Anssi est la seule administration à recruter, y compris depuis le nouveau gouvernement.



Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'agence comptait 120 agents en 2009, leur nombre devrait tripler pour atteindre 360 agents en 2013. L'effort budgétaire a suivi, passant de 45 millions d'euros en 2009 à 75 millions en 2012 selon **le rapport Bockel** sur la cyberdéfense.

Le Calid (Centre d'analyse en lutte informatique défensive) occupe des fonctions complémentaires à celles de l'Anssi. C'est à sa tête que se trouve l'officier général à la cyberdéfense, le contre-amiral **Arnaud Coustillière**. Lui aussi peut avoir le sourire. Ses effectifs vont doubler. Il compte aujourd'hui 20 personnes qui atteindront 40 l'année prochaine "afin d'être opérationnel vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept" **selon le ministère de la Défense**. Un souhait émis par le sénateur **Bockel** dans son rapport.

Autre structure du ministère, les équipes de la Direction générale de l'armement (DGA) devraient être largement renforcées. Lors d'un déplacement début septembre sur l'un des principaux sites de la cyberdéfense, à Bruz (Ille-et-Vilaine), le ministre **Jean-Yves Le Drian**, a **annoncé** la création de 200 emplois pour la cyberdéfense d'ici à 2015.

La DGSE, grand gagnante

Les services de renseignement ne sont pas en reste. La DPSD (Direction de la protection et de la sécurité de la défense) le service maison de l'hôtel de Brienne, va recevoir des moyens pour assurer son mandat élargi.

Il comprend des missions de contre-ingérence et de contrôle ainsi que d'assistance dans le champ de la cybersécurité, a expliqué le contre-amiral Arnaud Coustillière, **invité par le groupe** Défense & Stratégie, proche des milieux de la Défense. En cas d'attaque informatique, les rôles sont répartis selon l'intensité : ministère de la Défense seul (DPSD et Calid) pour les attaques de moyenne intensité, Anssi et Calid pour les attaques plus solides, a détaillé le cyberofficier. Malgré un budget globalement en baisse, la DPSD **poursuit** les investissements dans "[les] activités de cyberdéfense."

Les services extérieurs, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), bénéficient pleinement du nouvel élan. Les services du boulevard Mortier disposaient déjà de moyens en augmentation, du fait "de la priorité donnée à la fonction 'connaissance et anticipation'" , **note le rapport** sur la Défense de la commission des finances. Avec la cyberdéfense apparaît "une nouvelle priorité, compte tenu de l'évolution des menaces en la matière" . Sur les 95 emplois, 18 seront dédiés à la cyberdéfense.

Pour rester attractif, et offrir mieux "[qu] un traitement de fonctionnaire ordinaire" , la DGSE utilise un tour de passe-passe administratif, **décrit par La Tribune**. Le patron des services peut "procéder à la fusion de plusieurs ETPT (équivalent temps plein annuel travaillé)" selon un représentant du ministère de la Défense auditionné à la commission de la défense de l'Assemblée. En clair, proposer l'enveloppe de plusieurs salaires sur un seul poste.

Le tabou offensif

Offrir des salaires attractifs a partiellement pallié les difficultés de recrutement. Devant les députés, le chef d'État-major des armées, l'amiral Guillaud, avait expliqué qu'en matière de sécurité des systèmes d'information, "[la DGSE] ne pouvait recruter davantage, tant le vivier – où puisent Thales, Areva ou d'autres administrations – est réduit", rappelle *La Tribune*.

Autre solution en voie d'expérimentation : une réserve cyber-citoyenne. Arnaud Coustillière a évoqué 50 volontaires en voie de recrutement lors de son intervention devant Défense & Stratégie. Sans aller dans l'opérationnel, ces volontaires auront pour fonction de faire de la sensibilisation, "[d]améliorer la résilience de la société" selon les termes de l'amiral.

Ces recrutements confirment l'importance accordée à la cyberdéfense. Et aux capacités offensives ? Dans son rapport, le sénateur Bockel **invitait l'exécutif** à clarifier sa doctrine. L'épisode **Stuxnet**, et **celui plus récent d'Aramco** – la compagnie pétrolière saoudienne victime d'une grave cyberattaque cet été – ont ravivé les craintes autant qu'elles ont aiguisé les envies. Les responsables de la cyberdéfense se murent dans le silence dès qu'il s'agit de capacités offensives. Le contre-amiral Coustillière renvoie vers le livre blanc, quant à Patrick Pailloux, de l'Anssi, il



LES PEURS DES CYBERDÉFENSEURS

Les responsables français de la cyberdéfense ont parfois des sueurs froides. Le contre-amiral Coustillière et le directeur ...



LE CYBERBLUFF A COMMENCÉ

Le sénateur Jean-Marie Bockel a rendu public le 19 juillet un rapport sur la cyberdéfense. Le volet offensif y occupe une ...

répondait à l'École de guerre "ne rien penser" à ce sujet.

Photos par **leg0fenris** [CC-by-ncnd]

ARNAUD

le 20 novembre 2012 - 14:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour,

Il y a une coquille dans l'article : "la Direction générale de la Défense (DGA) ". C'est en fait la direction générale de l'armement.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

PIERRE ALONSO

le 20 novembre 2012 - 14:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Évidemment !

Merci pour votre commentaire,
PA

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

NICOLAS

le 20 novembre 2012 - 15:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Très bon article qui présente un bon état des lieux des besoins en cyberdéfense.

Le problème principal est le recrutement... Les entreprises et l'Etat ont du mal à trouver des personnes compétentes en nombre suffisant. Il faut que la formation et l'éducation soit une priorité dès maintenant pour créer des cursus spécialisés, faire rencontrer professionnels et écoles / universités et surtout communiquer et encourager les étudiants à se lancer dans cette filière de la cybersécurité / cyberdéfense.

J'en avais parlé la semaine dernière ici <http://www.cyber-securite.fr/2012/11/12/edito-du-12112012-cybersecurite-education-et-recrutement-evoluer-ou-sombrer/> avec des commentaires intéressants de lecteurs !

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE